

BARDAGE – NOTICE DE MONTAGE

POSE VERTICALE



coprodex

SOMMAIRE

Table des matières

1. La Gamme : Profilés et accessoires	2
2. Etape de pose de l'ossature bois.....	4
2.1 Pose des tasseaux.....	4
2.2 Pose de la grille anti-rongeurs.....	5
2.3 Pose du profil de départ.....	5
2.4 Pose des angles extérieur et intérieur	6
2.5 Pose du profil de ventilation haut.....	6
2.6 Pose des lames	7
2 Cas particuliers	12
3.1 Pose sur isolation extérieure :.....	12
3.2 Détails appuis de fenêtres.....	12
3 Recommandations	13
4.1 Généralités	13
4.2 LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN	14
4.3 GARANTIE	14

1. La Gamme : Profilés et accessoires

Lame 150mm



Lame 200mm



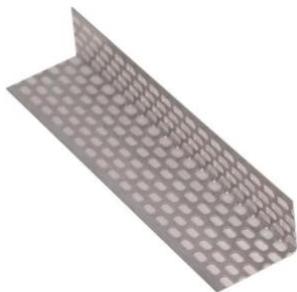
Lame 95mm à clairevoie



Lame 195mm à clairevoie



Grille anti-rongeur (en rouleau)



Profil en Z de départ (pour évacuation eau pluie)



Profil de finition



Profil de ventilation haute



Vis Inox 3.5 x 30 mm à tête plate



H de dilatation



Angle intérieur pliable



Angle extérieur



Connecteur à rainure lame à clairevoie



Jonction invisible 95 / 195 / 200



2. Etape de pose de l'ossature bois

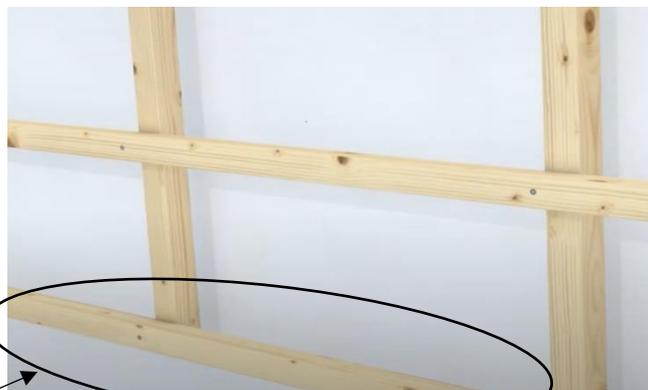
Figure 1 – ETAPES DE POSE

2.1 Pose des tasseaux

Les chevrons bois de section 40x40mm seront posés et fixés sur le support existant. Leur pose d'aplomb est primordiale à la bonne installation du bardage et permet également la ventilation entre les lames et la façade. Les chevrons devront être espacés de 400 mm entre eux.

Il faut prévoir un double lattage pour la pose de bardage verticale. Les chevrons devront être espacés de 400 mm entre eux.

Le tasseau du bas devra être positionnée après la pose du profilé en Z (voir chapitre 2.3)



Il faudra prévoir un jeu de 25 mm sur le dernier tasseau en partie haute .

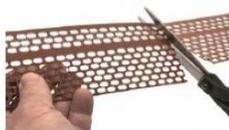
Pour la pose des profils de finition (H de dilatation, angles intérieur et/ou extérieur), il conviendra de prévoir un double chevron (2 chevrons côte à côte).



Au droit des ouvrants, il conviendra de raboter les chevrons ou de les démarrer plus haut, pour permettre le passage de l'air et la ventilation à l'arrière des lames.



2.2 Pose de la grille anti-rongeurs



La grille anti-rongeurs fixée sur les tasseaux en partie basse est nécessaire afin d'empêcher la venue des rongeurs et autres nuisibles entre votre mur (avec ou sans isolant) et votre bardage. Celle-ci ferme totalement l'accès à l'espace intermédiaire tout en garantissant une excellente ventilation.

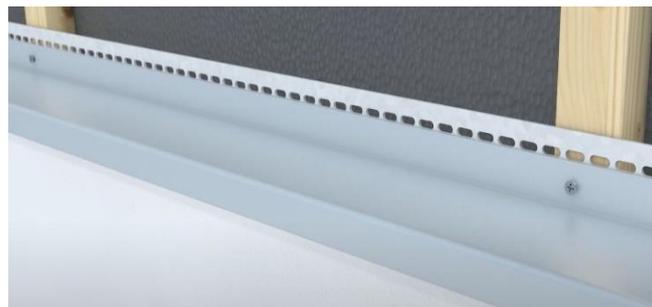


2.3 Pose du profil de départ

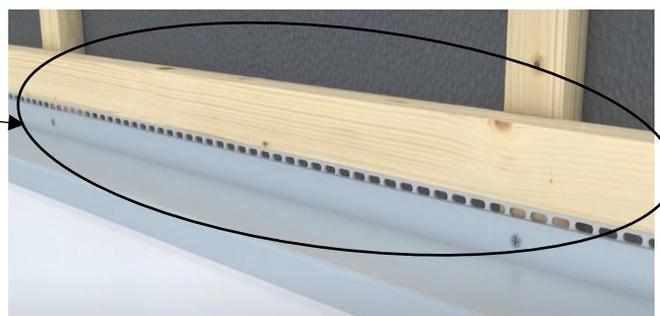


Une fois la grille anti-rongeurs posée, il sera nécessaire de mettre le profil de départ (qui permet une évacuation de l'eau de pluie). Celui-ci permettra la pose par emboîtement successifs des lames de bardage par dessus.

Ce profil est à visser sur les chevrons posés lors de la mise en place de l'ossature bois. Les profils de départ pourront être posés bout à bout pour arriver à la longueur attendue.



Il faut ensuite poser un chevron juste au-dessus de la grille anti-rongeur (cité dans le paragraphe 2.1)



2.4 Pose des angles extérieur et intérieur



Les finitions d'angles devront être fixées verticalement sur les double chevrons posés aux extrémités.



Angle intérieur



2.5 Pose du profil de ventilation haut



La pose du profil de ventilation haut est réalisée pour permettre le passage de l'air et la dissipation thermique entre le bardage et le mur tout en empêchant l'éventuelle venue de nuisibles à l'arrière de votre bardage. Pour se faire :

- Il conviendra de laisser 25 mm d'espace entre le mur et le dernier chevron



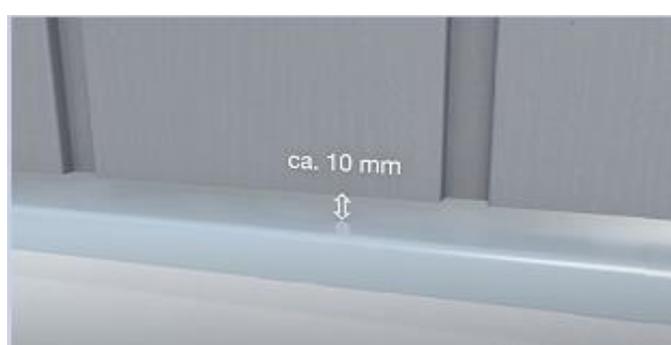
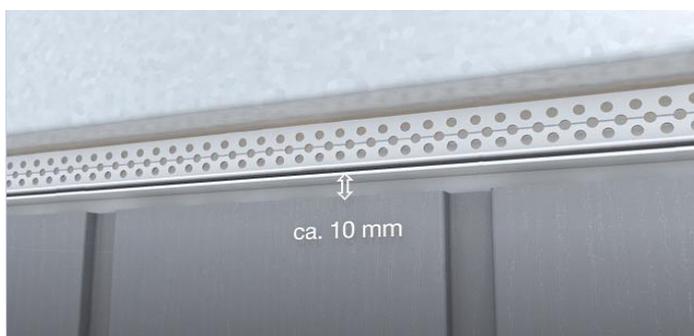
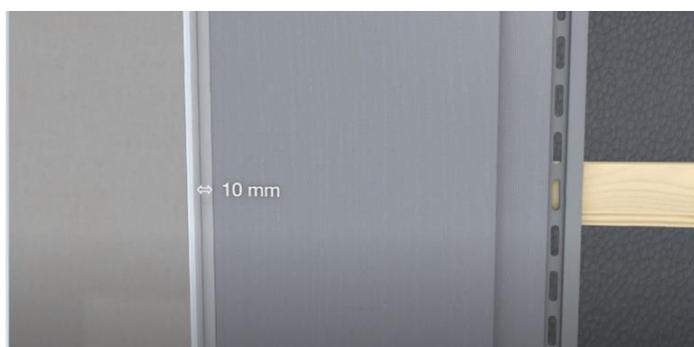
- Ne pas obstruer cet espace avec de l'isolant. L'air doit circuler librement à l'arrière des lames.
- Dans un premier temps, visser uniquement la partie perforée du profil de ventilation haut



2.6 Pose des lames

Une fois l'ossature effectuée ainsi que la pose des différents profils (dilatation, finition angles, etc.), les lames de bardage pourront être posées verticalement. Elles seront positionnées suivant le calepinage effectué préalablement par vos soins. Utilisez nos vis en inox, TORX 15 de 3.5 x 30 mm pour fixer ces lames.

La première lame est mise en place verticalement en laissant un jeu de 10 mm avec l'ensemble des profils. Ce jeu devra être conservé contre toutes les parties fixes (partie haute, basse, encadrement, etc..)

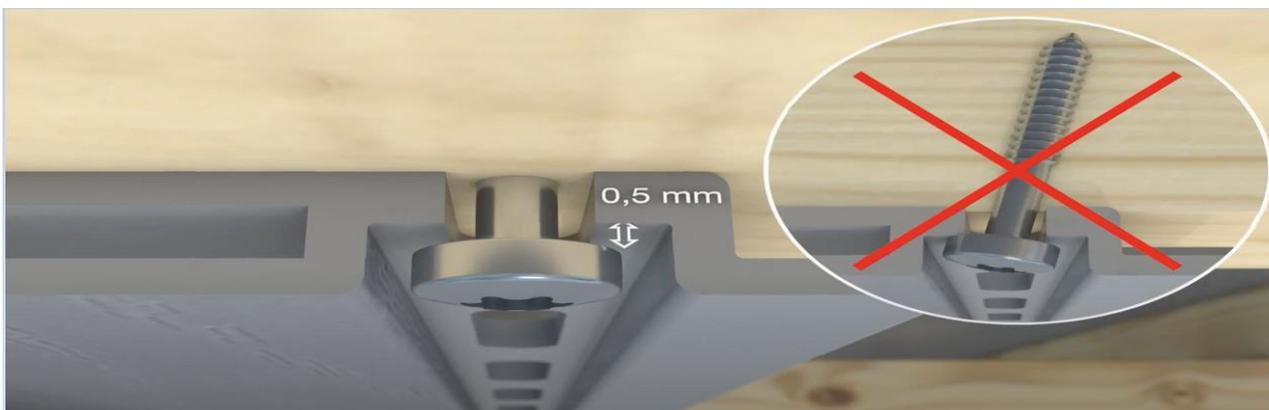
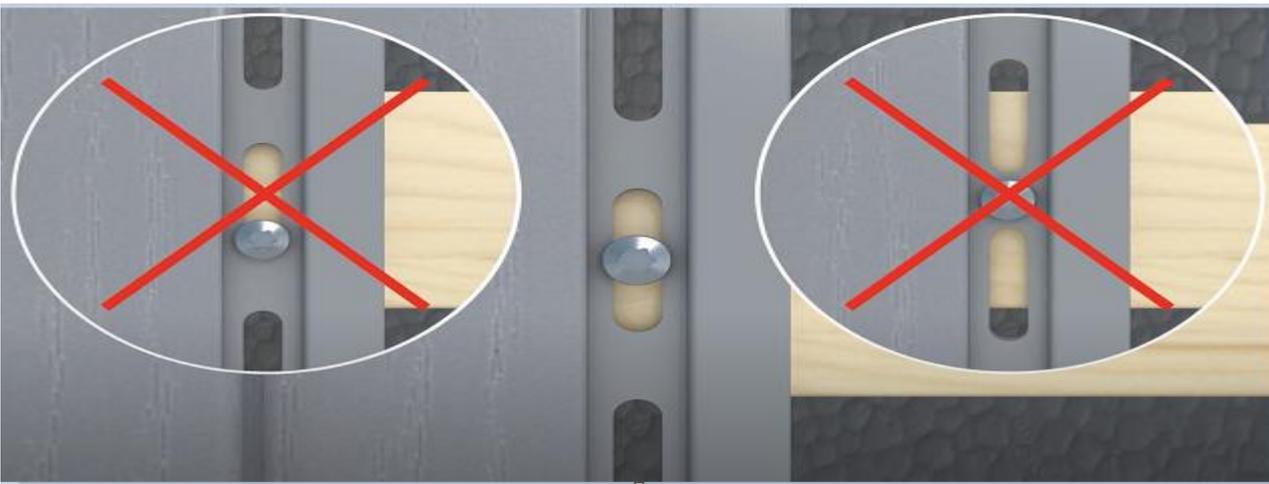


La pose des lames doit se réaliser impérativement en vérifiant le niveau de celle-ci, sur la première lame posée puis toutes les 2 lames supplémentaires.
Ne pas hésiter à vérifier régulièrement le niveau des lames.



Il convient également de respecter les règles de serrage pour permettre au bardage de se dilater sans contraintes mécaniques. En effet, lors du vissage des vis pour la fixation des lames, le vissage devra se faire au milieu des trous oblongs. Les vis ne devront pas être serrées pour ne pas mettre le bardage en contrainte.

En effet, Il s'agira de ne pas brider les lames. Pour vérifier que le serrage de la vis est bon, il devra permettre à la lame de bardage de translater de haut en bas et inversement. Une fois ces vérifications effectuées, il conviendra de replacer la vis au centre du trou oblong.

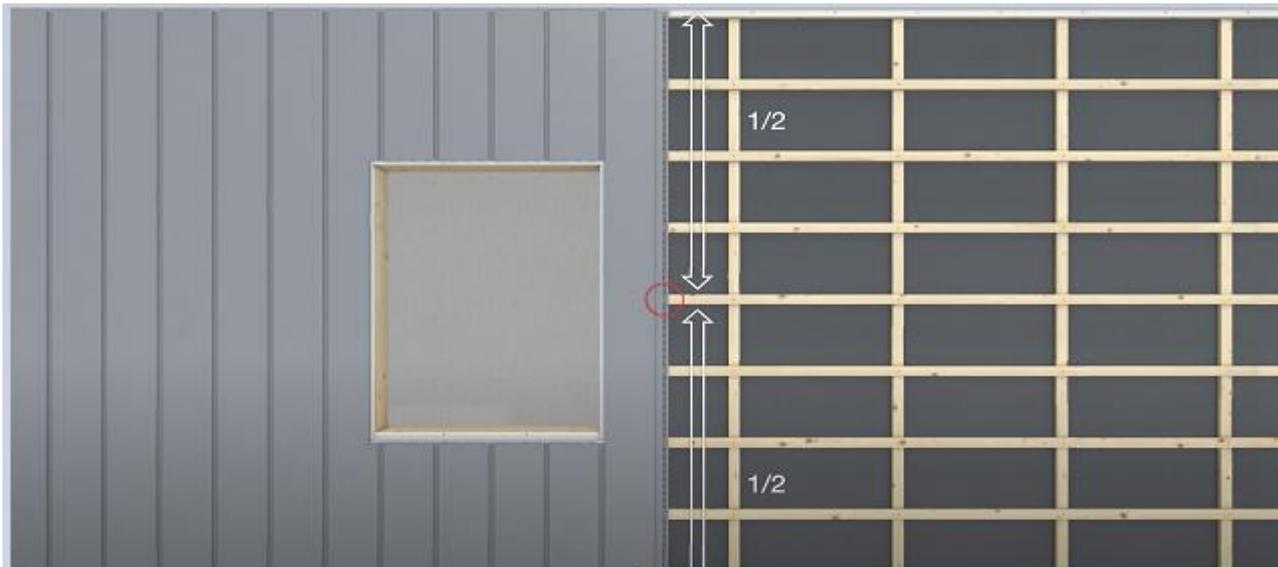


Attention : Si au cours du calepinage des lames, la longueur excède 3 mètres de long, des points de blocages seront alors nécessaires



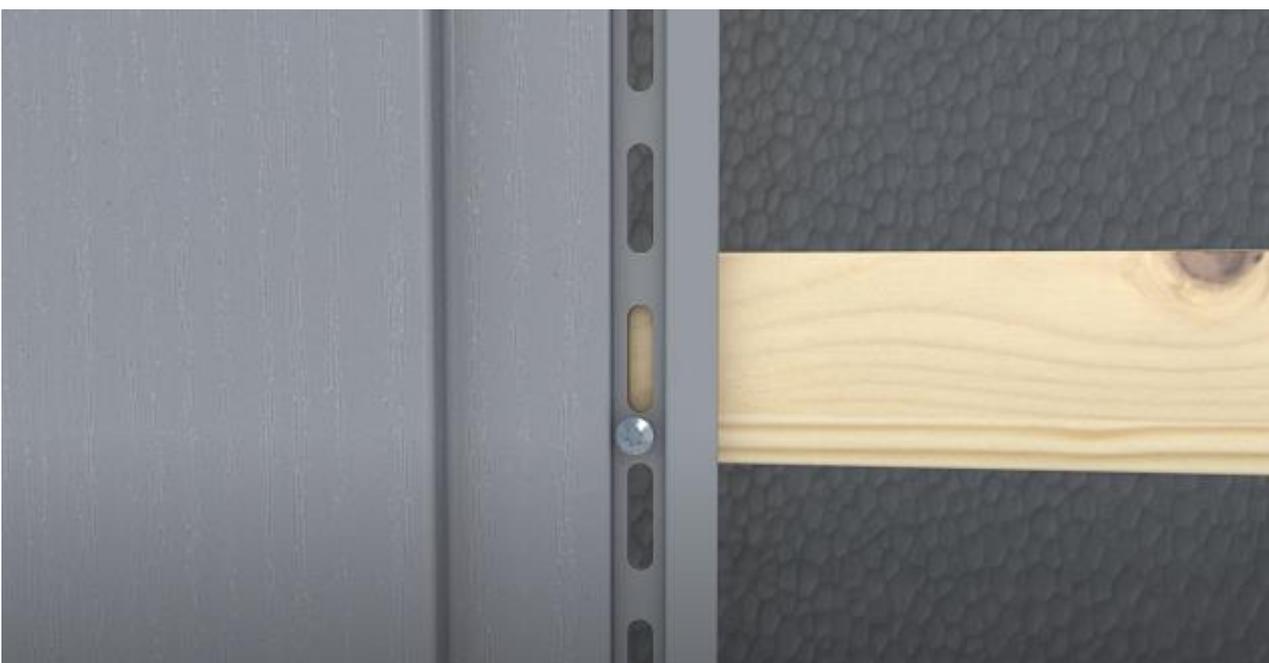
Dilatation du bardage : 0,5 mm par mètre linéaire par palier de 10°C d'écart (température surfacique).
Soit un jeu **dilatation de 18 mm pour un écart de 60°C sur une longueur de 6 ml.**
Prévoir un H de dilatation **tous les 6 ml.**

Les points de blocages permettent à la lame de pouvoir se dilater sur la partie droite d'une part et sur la partie gauche d'autre part de façon indépendante. Pour se faire, entre 2 profilés de finition espacés de plus de 3 mètres il faut obligatoirement 1 point de blocage situé au milieu de la lame.



Au-delà de 3 mètres il faut obligatoirement 1 point de blocage au milieu de la lame.

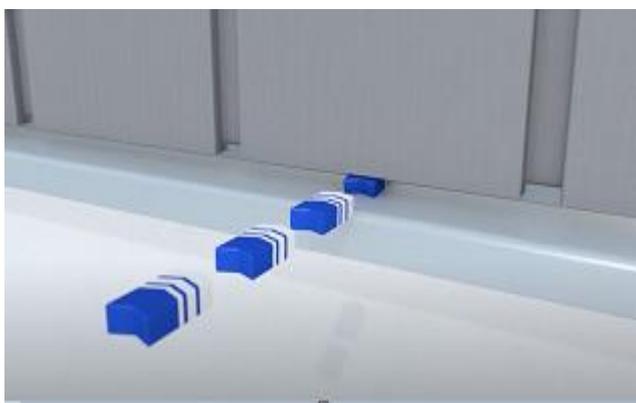
Le blocage de la lame se fera par fixation d'une vis à l'extérieur des trous oblongs. Celle-ci fixera la lame en un point fixe et contiendra la dilatation de part et d'autre du point de blocage.



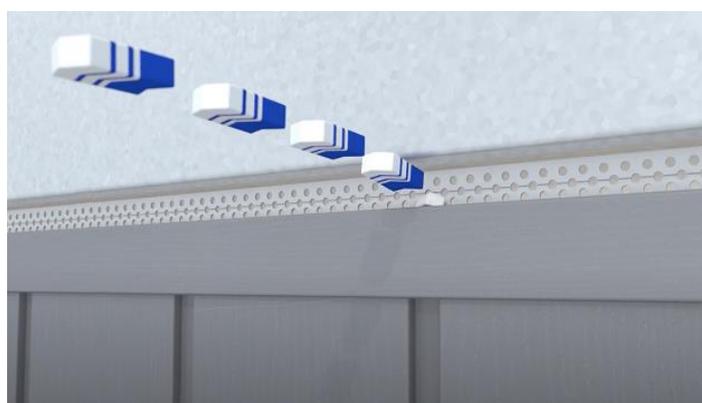
Une fois l'ensemble des lames posées, les baguettes de finitions pourront être clipsées sur les rails précédemment installés (H de dilatation, profil de ventilation haut, angles extérieur/intérieur et profil de finition).



La grille anti-rongeur positionnée en partie basse assure l'entrée de l'air (1). Le profilé de ventilation haut assure quant à lui la sortie de l'air(2).



Entrée air (1)



Sortie d'air (2)



Le principe d'une façade ventilée nécessite des ouvertures en différents points pour permettre la circulation de l'air. Le bardage et le mur seront alors ventilés.

CAS D'UN OUVRANT :

Le profil de ventilation haut, est aussi utilisé pour la partie inférieure des fenêtres. En effet, l'air doit être libre de circuler derrière chaque partie du mur. Il se posera comme pour la partie haute usuelle.



2 Cas particuliers

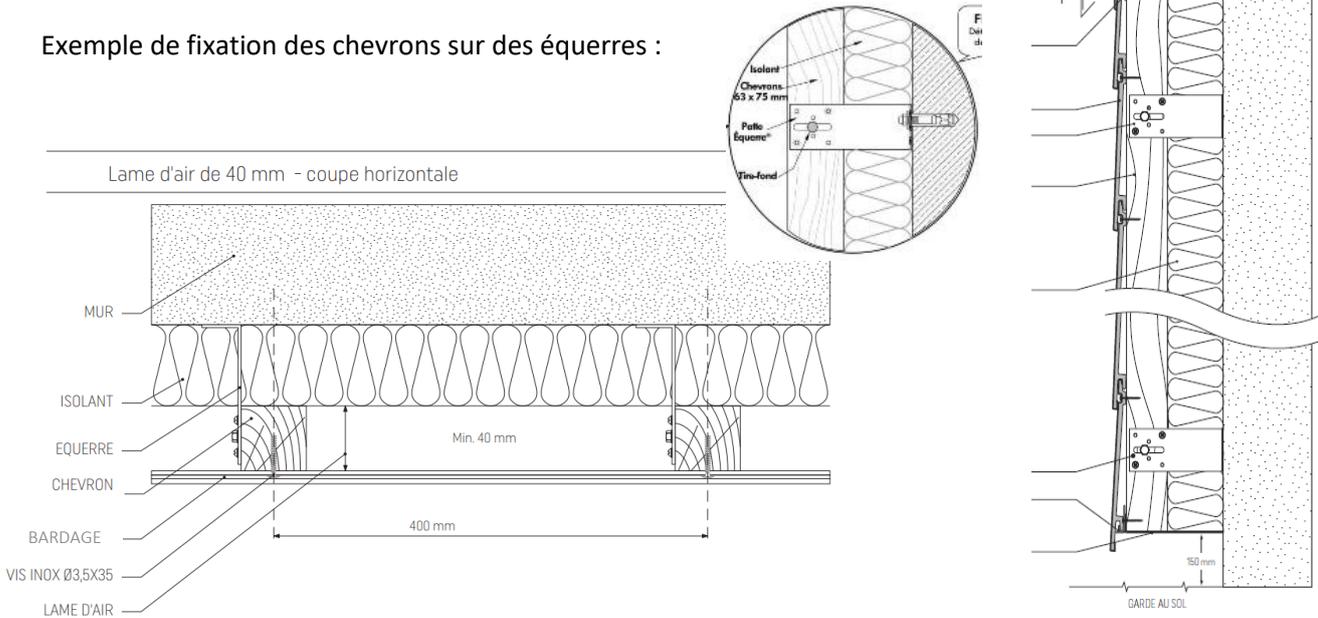
3.1 Pose sur isolation extérieure :

Le principe de la pose en cas d'isolation extérieure reste identique, il suffira de visser les tasseaux sur des équerres de fixation prévues à cet effet. Les équerres devront être posés en quinconce pour fixer les chevrons. A droite et à gauche des chevrons

Pose sur isolation extérieure : Prévoir des équerres de fixation.



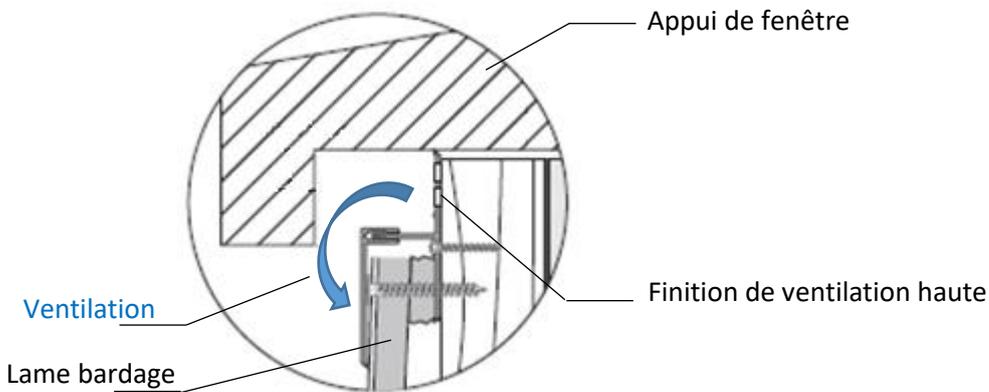
Exemple de fixation des chevrons sur des équerres :



Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, il conviendra de laisser au minimum 40 mm de lame d'air entre les lames de bardage et l'isolant.

Celle-ci permettra le passage de l'air à l'arrière des lames et la dissipation thermique.

3.2 Détails appuis de fenêtres



3 Recommandations

4.1 Généralités

Stockage :

Le bardage cellulaire doit être stocké à l'intérieur, sur une surface sèche, plate et ferme, sans contact direct avec le sol. Stocké dans son emballage, il ne doit pas être exposé directement au soleil. Le local doit être aéré pour éviter les accumulations de chaleur.

Lors du stockage, les profilés/liasses de profilés doivent être étayés à intervalles réguliers de 50 cm, de manière à ce qu'il n'y ait aucune déformation et qu'aucune déformation des profilés ne soit visible.

Ouvrir le film tubulaire aux extrémités des bottes de profilés pour une meilleure aération.

Évitez absolument les dépôts d'eau permanents sur les surfaces décoratives. Cela peut entraîner des résidus de colle du film de protection ou la formation de taches laiteuses sur la surface visible.

Transport :

- sur palette : les lames de bardage doivent être transportées à plat.

- transport des paquets de bardage : les bords doivent être manipulés sur le chant lors de la préparation et sur chantier.

Température de l'installation :

L'installation peut être effectuée lors de températures comprises entre 5°C et 30°C. Avant l'installation, les lames de bardage et les profils doivent être stockés sur le site de mise en œuvre pendant 24 heures, afin de s'adapter aux conditions ambiantes de température.

Généralités :

Vérifier les quantités et la bonne conformité des lames et accessoires (couleurs, rayures...) avant le début de la pose. Lors du montage, respectez les espacements nécessaires (jeu) de tous les profilés. Une dilatation possible du profilé pouvant aller jusqu'à 3,0 mm par mètre en cas de températures estivales est à prévoir. De la même manière, un rétrécissement des profilés en cas de températures hivernales est à prévoir.

Les profilés peuvent être usinés à l'aide d'outils courants, tels que scie circulaire, scie sauteuse, scie à onglet, etc. pour les couper. Utilisez cependant toujours des lames de scie à dents fines pour une coupe propre et sans bavure.

Contre-indication :

Ne pas poser le revêtement de façade à proximité d'une source de chaleur.

Un bon écoulement des eaux de pluie sur toute la surface de la façade est nécessaire. Veillez dans tous les cas à une bonne ventilation de toutes les surfaces de la façade, sinon il y a un risque de déformation des profilés en raison de la chaleur et/ou d'une accumulation de chaleur.

Le film de protection doit être retiré des surfaces de profilés immédiatement après le montage.

Film décoratif :

L'image imprimée pour les imitations bois se répète sur les profilés à une distance d'environ 1,20 m sur les surfaces des profilés (le long des surfaces visibles respectives des profilés). L'aspect visuel de la surface de pose doit donc être observé dès le début de la pose des travaux de montage. Le cas échéant, les profilés doivent être montés avec un décalage d'environ 60 cm pour éviter l'aspect répétitif.

Les profilés doivent en outre être contrôlés avant la mise en œuvre afin de détecter d'éventuels dommages ou dégradations optiques de leur état. Il n'est pas possible de faire valoir des réclamations après le montage.

Pour des raisons techniques, les extrémités des profilés plaxés ne peuvent pas être recouverts de manière optimale sur une longueur d'environ 10 mm. Cette circonstance ne constitue pas un défaut. Les longueurs de stockage sont fabriquées 20 mm plus longues que la dimension et peuvent être raccourcies en conséquence si nécessaire.

4.2 LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN

Le bardage et les profils de finition peuvent être nettoyés avec un chiffon doux à l'eau savonneuse froide voire tiède (ne pas utiliser de détergents à base de chlore ou d'ammoniac ni de substances abrasives et/ou corrosives comme le benzène, l'acétone, l'essence de térébenthine, le kérosène...)

Après le nettoyage il suffit de rincer à l'eau (ne pas utiliser de nettoyeur haute pression).

Les profilés ne doivent pas être revêtus ou peints ultérieurement.

4.3 GARANTIE

Pendant la période de garantie les profilés doivent conserver leurs propriétés physiques et mécaniques. Ainsi, ils ne subiront ni fissures, ni déformations.

Des nuances de couleurs peuvent apparaître au fil des années notamment sur les façades les plus exposés, notre garantie sur la stabilité de la teinte est de **10 ans**.

La garantie ne s'applique pas en cas de mise en œuvre non conforme à la notice de pose.

La garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation de vis non adaptés (voir notice de pose).

La garantie ne s'applique pas en cas de chocs de corps étrangers, d'actes de vandalisme, de conditions météorologiques extrêmes (grêle, foudre...), de dégradations structurelles du bâtiment, d'incendie, de tremblement de terre...